

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 22 mai 2006 portant création du Diplôme Interuniversitaire NEURORADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE.
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 28 février 2020 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2020-2021, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire NEURORADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Didier DORMONT (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Frédéric CLARENÇON (PU-PH)

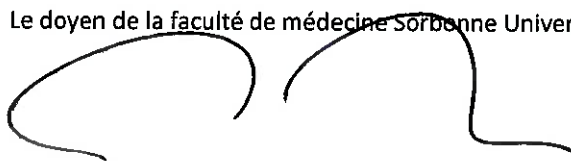
Professeur Damien GALANAUD (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 09 juin 2021

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU